

SOMMAIRE :

VŒUX / ÉCHO DES NÉGO	P. 1
SYNTHÈSE DE L'ACCORD SALAIRE / ÉVALUATION DES OBJECTIFS ...	P. 2
SPACE MANAGEMENT / RSE	P. 3

EDITO

Une nouvelle année commence et voilà déjà tous les poncifs habituels.

La direction remercie chaleureusement les salariés pour « les résultats remarquables que nous avons réalisés ensemble l'année dernière ».

La direction évoque un avenir radieux où nous « bâtirions ensemble une AXA France où il fait bon travailler et qui permettrait à chacun d'exprimer son plein potentiel ».

Mais qu'en est-il dans les faits ? Comment se traduisent ces remerciements dans le quotidien des services ?

2022 compensera-t-elle les sous-effectifs par des externalisations ?

Les trois priorités de transformation d'AXA France sont toujours : « satisfaire toujours plus nos clients, réduire fortement notre complexité interne et accélérer notre modernisation technologique », sachant que ces 2 derniers points se traduisent à ce jour par la réduction d'effectifs et la poursuite des externalisations.

Cela permis par la rationalisation (nommée pudiquement simplification) et par la digitalisation.

Quand AXA France pourra-t-elle enfin utiliser les gains liés à ces actions pour les réinvestir dans l'entreprise et l'humain, plutôt que de tenter à tout prix de réaliser des gains à court terme pour servir les actionnaires ?

Enfin, pour se mettre au diapason musical, nouveau code d'AXA France, l'UDPA vous propose son propre Quizz chansons : « Money Money » d'ABBA, « L'Augmentation » de Jacques Dutronc ou « She works hard for the money » de Donna Summer 😊 ...

Sylvaine Hardy
Elue du CSE
Fonctions Centrales



L'UDPA vous souhaite
une très bonne
nouvelle année



L'ÉCHO DES NÉGOS – SALAIRES

L'UDPA a obtenu 2,5 % d'Augmentations Générales AG et Individuelles AI, et un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

La 3^{ème} séance de négociation salaires RSG (toutes les entités AXA en France) aura été décisive, et fort de nos arguments face à l'augmentation du coût de la vie et de notre obstination, la direction a accepté d'intégrer les exigences de l'UDPA en inscrivant :

- Un taux de 2,5% de la masse salariale
- Un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022
- Une Augmentation Générale pour les classes 6

Ces 3 mesures cumulées ont décidé l'UDPA à signer l'accord.
Retrouvez une synthèse complète en page 2.

HOMMAGE À NOTRE COLLÈGUE ET AMI BRUNO

Bruno Gay nous a quitté en fin d'année 2021.



Bruno, sympathisant de longue date, était adhérent de l'UDPA depuis 2015 où il a exercé divers mandats comme délégué syndical et représentant de proximité sur le site de Marseille.

Il était apprécié tant professionnellement que syndicalement et participait activement aux négociations et à la vie du syndicat.

Amateur de sport et entraîneur d'une équipe de jeunes dans un club de Hand Ball, son engagement était le même pour tous.

Bruno est parti trop vite et surtout trop tôt, l'UDPA gardera de lui l'image d'un homme énergique, toujours volontaire, souriant et engagé. Sa gentillesse, son franc-parler, sa bonne humeur vont nous manquer.

AUGMENTATIONS 2022

Les élus de l'UDPA ont signé l'accord 2022 sur les salaires au niveau de la RSG(*). Les conditions de cet accord serviront de base à la négociation de l'accord des augmentations de salaire 2022 chez AXA France. Cette négociation démarre fin janvier. Les élus de l'UDPA Axa France demanderont une **enveloppe supplémentaire pour compenser les frais non indemnisés au titre du télétravail** ainsi que la distinction de l'enveloppe dû aux promotions de celle des augmentations.

EN RÉSUMÉ!

NON-CADRES		CADRES	
A.G	A.I	CLASSE 5 et 6	
+ 1,4%	+ 1,1%	+ 0,6 %	+ 1,9%
PRIME PROGRÈS D'ÉQUIPE (PPE)		CLASSES 7 A.I	
CLASSES 1 ET 2 :	CLASSES 3 ET 4 :	+ 2,5%	
1028 €	1 282 €	Tous les cadres	
MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES PPE		CRV	
Taux moyen fixé à 80 %		AUGMENTATION DES PLANCHERS DE + 2,5% Nouveau Plancher	
		CLASSE 5 : 3 223€	CLASSE 6 : 4 965 €
		CLASSE 7 : 8 177 €	

(*)

A.G : Augmentation Générale

A.I : Augmentation individuelle

RSG : Représentation Sociale Groupe (accords d'entreprises communs à la plupart des entités AXA en France)

ENTRETIENS D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2021

PROFITEZ DES CONSEILS DE L'UDPA

La campagne d'évaluation des objectifs 2021 s'ouvre. L'UDPA a concocté pour vous **une fiche pratique** contenant tous les conseils pour que cette étape se passe bien, que nous vous proposerons lors de nos passages sur les sites.

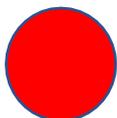
[N'hésitez pas à nous solliciter !](#)



SPACE MANAGEMENT



vous pouvez travailler !



Impossible de vous asseoir !

L'UDPA NE REND PAS D'AVIS LORS DU CSEC DE DÉCEMBRE ET S'EN EXPLIQUE

L'UDPA considère que le smart Working est l'occasion pour la Direction d'AXA France de diminuer l'espace de travail mis à la disposition des salariés lors de leur présence sur les sites dans le but de réduire les frais généraux.

Le Space Management est le moyen de gérer la pénurie de postes de travail disponibles sur les sites déployés en smart Working, par la combinaison d'agendas partagés, de réservations de place et d'affichage en temps réel des disponibilités.

Pour l'UDPA, cette réduction des frais généraux, engendre pour les salariés une complexification croissante d'un acte aussi simple que celui consistant à venir travailler dans les locaux de son employeur.

À ce stade, et dans l'attente des résultats de l'expertise d'accompagnement qui a été missionnée par le CSEC sur le projet de déploiement en Smart Working, l'UDPA considère ne pouvoir rendre d'avis, la Direction n'ayant toujours pas démontré l'intérêt, autre que la réduction des coûts, de ce déploiement.

RSE LES CONCEPTS FONDAMENTAUX



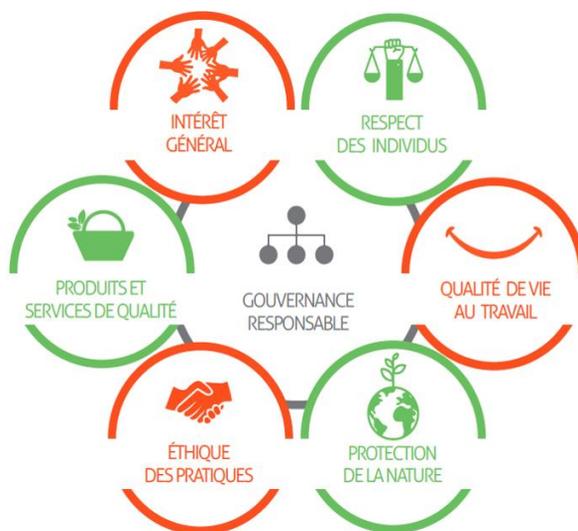
En quoi consiste t-elle ? Quels sont ses thèmes principaux ? La réponse est simple et immédiate : la RSE est tout. Elle a vocation à s'occuper de tout : l'environnement, la participation des salariés aux décisions et aux fruits de l'entreprise, l'éthique des affaires, les clients, les fournisseurs, la qualité, le dialogue social, la diversité ...

C'est au bout du compte l'ensemble du périmètre de l'activité qui est couvert. En tant que « directive morale », il n'est aucun sujet qui ne la concerne pas !

Il importe cependant de garder à l'esprit qu'elle demeure un concept non obligatoire.

En France, aucune loi n'oblige les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou à mettre en place une stratégie de réduction des déchets. Mais, il existe des obligations en matière d'information du public. Les entreprises soumises aux lois Grenelle doivent ainsi effectuer un reporting extra financier contenant leurs émissions de CO2 et d'autres indices de performance économique, environnementale et sociale.

Une négligence ou un mensonge de l'entreprise sur telle ou telle dimension aurait à court terme des conséquences catastrophiques, en termes de réputation et d'attractivité comme employeur. Les salariés pourront éprouver une forte envie de désengagement. Et le cours boursier ne manquerait pas d'être impacté.



VENEZ NOUS REJOINDRE !

Vous appréciez nos communications, nos analyses, nos conseils ?

Adhérer à l'UDPA c'est encourager les élus et devenir acteur de la vie sociale de l'entreprise.



Retrouvez toutes les informations sur l'UDPA : <https://www.udpa-axa.org>

Nom		Prénom		
Entreprise		Depuis		
Métier		Email		
Tél fixe		Tél Mobile		
Adresse		CP et ville		
Cotisation	Non-cadre	Cadre	Inspection	Retraité et alternant
Par an	100 €	120 €	160 €	40 €
<input type="checkbox"/>	Par prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)			
<input type="checkbox"/>	Par chèque à l'ordre de l'UDPA			
<input type="checkbox"/>	Par virement sur Iban FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP			
Déduction Fiscale : 66 % du montant de la cotisation est remboursé l'année suivante en crédit d'impôt*				
Règlement à retourner à UDPA 207 jardins de l'Arche 92000 Nanterre				

* Soit pour une cotisation de 100 €, 34 € payé au final

L'UDPA est votre interlocuteur de proximité,
n'hésitez pas à nous contacter : service.udpa@axa.fr

VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Hassan AKID	51 99 54	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
Michele ALLEMAN DEQUIEDT	06 61 12 13 98	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Françoise SALA	58 46 33
Gilles BARY	54 48 02	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
Fançois BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Yves BRETEL	56 05 45	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Moussa TOURE	51 17 32
Patricia DUMAS	51 06 92	Corinne MARZOLF	57 52 76	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29
Sophie DUMAS	52 87 35	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	Pourquoi pas vous ?	
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39		
Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02		